

**AVIS PUBLIC**

**SCRUTIN RÉFÉRENDIAIRE DU 7 AVRIL 2019**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Me JEAN-DENIS JACOB, président du scrutin référendaire, que:

**LES PROPRIÉTAIRES UNIQUES D'UN IMMEUBLE ET LES OCCUPANTS UNIQUES D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE**, qui ne sont pas domiciliés dans le secteur concerné peuvent être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin référendaire s'ils respectent les conditions suivantes :

1. avoir 18 ans le 7 avril 2019;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 15 janvier 2019 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois le 15 janvier 2019;
4. avoir transmis, au président du scrutin référendaire, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste référendaire, au plus tard le 8 mars 2019;
5. Les propriétaires et occupants uniques qui désirent retirer l'inscription qui existe doivent en transmettre la demande par écrit au président du scrutin référendaire au plus tard le 8 mars 2019.

**LES COPROPRIÉTAIRES INDIVIS D'UN IMMEUBLE ET LES COOCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE** qui ne sont pas domiciliés dans le secteur concerné et qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, peuvent être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin référendaire s'ils respectent les conditions suivantes :

1. avoir 18 ans le 7 avril 2019;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 15 janvier 2019 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois le 15 janvier 2019;
4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le 15 janvier 2019;
5. avoir transmis, au président du scrutin référendaire, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration à la municipalité, au plus tard le 8 mars 2019;
6. Les copropriétaires et cooccupants qui désirent remplacer la procuration qui existe doivent transmettre une nouvelle procuration au président du scrutin référendaire au plus tard le 8 mars 2019.

Des modèles des formulaires de « demande d'inscription » ou de « procuration » sont disponibles au bureau du président du scrutin référendaire.

De plus, **prenez note** que les demandes d'inscription et les procurations prennent effet lors de leur réception au bureau du président du scrutin référendaire et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Le secteur concerné est formé des zones Ra25, Ra27, Re20 et Re21, soit les voies ou sections de voies suivantes : chemin du Bord-du-Lac—Lakeshore, avenue de l'Église, avenue Lakebreeze et boulevard des Sources.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec le bureau du président du scrutin référendaire à l'Hôtel de ville, 451, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire (Québec), H9R 3J3, (514) 630-1200, poste 1228 ou au [www.pointe-claire.ca](http://www.pointe-claire.ca)

Donné à Pointe-Claire, le 20 février 2019.

Jean-Denis Jacob  
Président du scrutin référendaire

## PUBLIC NOTICE

### REFERENDUM POLL OF APRIL 7, 2019

PUBLIC NOTICE is hereby given by JEAN-DENIS JACOB, Referendum Officer, that:

**THE SOLE OWNERS OF AN IMMOVABLE AND THE SOLE OCCUPANTS OF A BUSINESS ESTABLISHMENT**, who are not domiciled in the concerned sector may have their name entered on the referendum list for the referendum poll if they meet the following conditions:

1. Have attained 18 years of age on April 7<sup>th</sup>, 2019;
2. Are natural persons, Canadian citizens, and not under curatorship on January 15<sup>th</sup>, 2019 and, on the same date, not under any conviction for an offense that is a corrupt electoral practice within the last five years;
3. Are the sole owner of an immovable or sole occupant of a business establishment located in the concerned sector since at least 12 months on January 15<sup>th</sup>, 2019;
4. Have filed with the Referendum Officer, at the address indicated below, an application for entry on the referendum list, no later than on March 8<sup>th</sup>, 2019;
5. The sole owners and occupants who wish to withdraw an existing entry must transmit a written request to that effect to the Referendum Officer no later than on March 8<sup>th</sup>, 2019.

**THE CO-OWNERS OF AN IMMOVABLE AND CO-OCCUPANTS OF A BUSINESS ESTABLISHMENT** who are not domiciled in the concerned sector and who are not entitled to have their names entered on the referendum list as sole owners of a building or sole occupants of a business establishment, are entitled to have their names entered on the referendum list for the referendum poll if they meet the following conditions:

1. Have attained 18 years of age on April 7<sup>th</sup>, 2019;
2. Are natural persons, Canadian citizens, and are not under curatorship on January 15<sup>th</sup>, 2019 and, on the same date, not under any conviction for an offense that is a corrupt electoral practice within the last five years;
3. Are co-owners of an immovable or co-occupants of a business establishment located in the concerned sector since at least 12 months on January 15<sup>th</sup>, 2019;
4. Have been designated under a power of attorney signed by the majority of co-owners or co-occupants who are electors on January 15<sup>th</sup>, 2019;
5. Have filed a power of attorney with the Referendum Office at the address indicated below no later than on March 8<sup>th</sup>, 2019;
6. The co-owners and co-occupants who wish to replace the existing designation must transmit a new power of attorney to the Referendum Officer no later than on March 8<sup>th</sup>, 2019.

Samples of "Application for Entry" and "Power of Attorney" forms are available at the office of the Referendum Officer.

Also, **please note** that applications for entry on the referendum list and powers of attorney take effect on the date of receipt by the Referendum Officer and remain valid until withdrawn or replaced.

The concerned sector is formed of Zones Ra25, Ra27, Re20 and Re21, which consists of the following roadways or sections of roadways: Bord-du-Lac—Lakeshore Road, de l'Église Avenue, Lakebreeze Avenue and Sources Boulevard.

For further information, please contact the office of the Referendum Officer at City Hall, 451 Boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire, Québec, H9R 3J3, 514-630-1200, ext. 1228 or at [www.pointe-claire.ca](http://www.pointe-claire.ca)

Given in Pointe-Claire, on February 20<sup>th</sup>, 2019.

Jean-Denis Jacob  
Referendum Officer